

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant une grisaille
de Rubens offerte en vente par M^{re}
Le François à Rouen

N^o 3640

M^{de} Etienne Girardin par Rouleau :

Paris 9 novembre
1893.

+ Esquisse présentée par
M^r Lefrançois

Monsieur Felix.

3640

Je connais une personne ⁺ qui
possède une superbe esquisse
de Rubens représentant le
Jugement Dernier c'est une
toile hauteur 82 centim. sur 54.
La personne désire la vendre au
Musée de Bruxelles.

En même temps que la lettre

j'ai l'honneur de vous adresser la photographie du tableau où vous pouvez admirer la vaste composition de cette admirable grisaille car c'est une grisaille rehaussée de blanc.

Cette œuvre est supérieure au jugement dernier du Musée de Munich également de Rubens ainsi que celui de Dresde et absolument différente. Veuillez m'informer si vous avez bien reçu la photographie et si le moment est favorable pour venir présenter le tableau au Musée.

J'espère vous trouver en bonne santé, et en attendant, rece-

vez mes civilités empressées

L. Dufoin

quai des Grands Augustins
55 à Paris.

Monsieur Fétis. Directeur
de la Bibliothèque royale.

Brux. 14 Nov. 1843

M^r. L. Dufoin
55 Quai Des Grands Augustins
à Paris

3646

J'ai communiqué votre lettre
et la photographie à la Commission de
l'Union. Elle me paraît disposée à voir
la Griseille en question, tout en
évitant l'écueil d'archaïsme. Selon-
d'après les résultats de ces examens
ainsi qu'il en sera bien entendu.

Recevez, etc, l'ap. de
(signé) E. Fétis

Brux. 5 Dec^{bre} 1843

3640

M^{re} Victor Le Roy
Commissaire - Expat Du Mus.^{ée}.

La Commission venant pres
se vouloir bien lui faire connaître
comme Vendredi prochain votre
avis sur l'authenticité & l'état de
conservation & la valeur d'une
esquisse en grisaille, attribuée à
Rubens et représentant: Les
Jugements de Paris. Cet ouvrage
est déposé dans la Salle des
Réunions de la C^{on}-Dir.

V. Lr.

Pela C^{on}-Dir.
Le Secrétaire
D^u M^{usée}

Bruxelles, 7 Décembre 1893.

Monsieur le Secrétaire,

Pour satisfaire au désir exprimé par votre lettre du 5 Décembre, N° 3640, au nom de Messieurs les Membres de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, j'ai examiné une grisaille peinte sur papier, et représentant le Jugement dernier, qui se trouve déposée dans la Salle des réunions de la Commission.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je considère cette esquisse comme une faible production d'un disciple de Rubens, faite en vue de faciliter le travail d'un graveur. Rubens ne l'eût pas tant finie.

Son état de conservation est assez bon, sauf aux jointures des cartons qui ont été restaurées.

Je l'estime à 600 francs, au maximum.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Victor Le Roy

à Monsieur Victor Sténon Secrétaire de la Commission
directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Paris. 12 Dec. 1893

M^r. A. Lefranc

Andrémaire

46. rue Darnier

à Rouen

3640

Nous avons l'honneur de vous
informer que la résolution de la
Commission de la Chambre n'a pas été
favorable à l'adoption de l'annuaire
gratuit (Le Journal des Débats) dans
votre numéro. Bien nous envoie par
votre lettre du 28 Novembre écoulé.

Nous vous prions, M^r. Lefranc, de vouloir
bien nous faire parvenir vos instructions
pour la destination à donner
à cette publication & d'ag. l'ag. Lefranc

Le Secrétaire
R. L.

Roucy le 17 Décembre 1893



Monsieur Le Secrétaire des Musées Royaux
de Saint-James & Huelstien
à Bruxelles

En réponse à votre Honnre Lettre
que j'ai reçue le 12 Courant au sujet
du Tableau représentant le jugement de Louis
que j'ai eu l'honneur de soumettre
à Messieurs les Membres de la Commission
des Musées de Saint-James et qui n'a pu leurs
convenir.

Je viens prier Monsieur Le Secrétaire
d'avoir la bonté de bien vouloir, me faire
emballer ce tableau dans sa caisse, avec
la consigne et de me le faire expédier
en G^d Voiture à Paris, Gare du Nord
avec mon adresse à Paris 24 passage Lavoisier
Hotel de l'Union Nationale, en faisant
suivre les frais que j'en aurai occasionnés.

V. C. J. J.

Pour ce tableau, Et en vous remerciant
beaucoup de toutes les peines que je vous
occasionne.

Veuillez agréer je vous prie
Messieurs le Secrétaire
les respectueux Salutations
de votre Serviteur

J. L. François

J. L. Pierre de remoye la Photographie
dans la caisse

Paris le 23 Décembre 1843

Monsieur Stevens Secrétaire des Affaires
Royaumes de Sardaigne
Bruxelles

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
je n'ai pas encore reçu aucune nouvelle
de mon tableau représentant le Jugement
dernier, qui vous a été soumis, et dont
je n'avais prié Monsieur le Secrétaire
d'avoir la bonté de me le faire expédier
dans sa Caïse en G^d vitesse en gare du
Nord à Paris.

Néanmoins Monsieur vous n'ayez pas encore eu
le temps de me le faire expédier, je n'aurais
de bien vouloir me le faire expédier à Rouen,
G^d vitesse en gare d'Arrivée Rouen.

En vous remerciant et avançant de toutes les
puissances que je n'ai causé pour ce tableau
Je n'ai plus d'agréer
Monsieur le Secrétaire
Mes respectueuses salutations Emphatiques
A. Delançois

Mars den 28 X^e 93

A Monsieur Le Procureur
Antiquaire

En la maison de

Rouen

Monsieur le Procureur
de Rouen par son écrit, par
lequel il exposeant "le
jugement dernier" que
vous avez offert de céder
pour la Collation de
l'Etat, & qui n'a pas
semblé pouvoir convenir
pour cette destination
a été expédié & par
à l'ordonnance que vous avez
bien voulu nous encliquer

x
et par grande Vitesse

par votre lettre du 23 c^o;

Veuillez agréer x^e

P. L. C^o d^e

L. Proust

L. Proust

140
2

ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES.
Beheer van Telegrafen.

INDICATIONS DE SERVICE
Dienst-aanwijzingen



Explication des abréviations
admissibles pour les indications de
service.
Uitlegging der verkorte dienst-
aanwijzingen

ARRIVÉ à - Aangekomen te



REPONSE PAYEE STEVEENS MUSEE PEINTURE BRUXELLES

Secrétaire

- D. { Télégramme urgent.
Dringend telegram.
- P. { Réponse payée.
Antwoord betaald.
- CR. { Accusé de réception.
Kennisgeving van
ontvangst.
- XP. { Exprés payé.
Bode betaald.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1^{er} Mars 1851. Art. 6).
verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.

Dé B ROUEN 1800 1 18 23 11/35 M le à N°

Ac = VEUILLEZ DIRE SI MON TABLEAU EST EXPEDIE A PARIS OU ROUEN, = LEFRANCOIS +

UNE ANNEXE
Eene bijlage
FORMULE POUR REPONSE PAYÉE
Bewijs voor betaald antwoord

Le Francis
Artiste peintre
Rouen
Bullen expédie à Rouen
Van Meus

Internationaal Spoorwegvervoer. --- Transport international par chemins de fer.

BELGISCHE

STAATSSPOORWEGEN

Nr. _____
 Eigenaar }
 Propriétaire }
 Nr. _____
 Eigenaar }
 Propriétaire }
 Nr. _____
 Eigenaar }
 Propriétaire }

Nr van den geleidebrief)
 No de la feuille de route)

Duplicaat van den vrachtbrief. -- Duplicata de la lettre de voiture.

IJlgoed. — Grande vitesse.

AAN ⁽¹⁾ } *Monsieur Le Français*
 M ⁽¹⁾ } *Antiquaire,*
Gare à Rouen

Hierbij ontvangt gij de hieronder vermelde goederen volgens de bepalingen der overeenkomst betreffende het internationaal goederenvervoer op de spoorwegen, zoomede die der reglementen en tarieven van de betrokken spoorwegen of spoorwegverbonden, welke op deze zending van toepassing zijn.

Vous recevrez les marchandises ci-après détaillées aux conditions de la convention internationale sur le transport des marchandises par chemins de fer ainsi qu'à celles des règlements et tarifs des chemins de fer ou unions de chemins de fer qui sont applicables au présent envoi.

(1) Naam en woonplaats van den bestemming (stad, statie, straat, nummer, land). Bij zendingen met bestemming naar Frankrijk of Italië, op te geven of zij aan de statie of aan huis afgeleverd moeten worden.

(1) *Nom et adresse du destinataire (ville, station correspondante, rue, numéro, pays). Mentionner, pour les envois à destination de la France et de l'Italie, si la marchandise est livrable en gare ou à domicile.*

Spoorweg waarop het vervoer aanvangt.
Chemin de fer expéditeur.

BELGISCHE STAAT.
État Belge.

Spoorweg waarop het vervoer eindigt.
Chemin de fer destinataire.

Statie van bestemming.
Station de destination.

Merken en Nummers. <i>Marques et numéros.</i>	Aantal. <i>Nombre.</i>	Wijze van verpakking. <i>Nature de l'emballage.</i>	INHOUD. <i>Désignation des marchandises.</i>	Werkelijk ruw gewicht in kilogram. <i>Poids brut réel, en kilogrammes.</i>	Afgerond te berekenen gewicht in kilogram. <i>Poids arrondi pour le calcul des frais de transport, en kilogrammes.</i>	Verklaring voor de vervulling van Rijks- en gemeente-belastingen of politie-formaliteiten; vermelding van bijgevoegde papieren en andere bijlagen, zoomede van Rijks- en andere verklaringen, bij wetten of reglementen toegelaten. <i>Déclaration pour l'accomplissement des formalités éventuelles de douane, d'octroi ou de police. — Indication des documents, autres annexes et plombs. — Autres déclarations admises par les lois et les règlements.</i>	Toe te passen tarieven en voorschriften omtrent de te volgen baan. <i>Tarifs à appliquer et prescriptions d'itinéraires.</i>
<i>mm</i>	<i>Caisn</i>	<i>adette</i>	<i>Tableau ancien</i>	<i>18</i>			
<i>Fragile</i>							
Vooruit betaalde vracht. <i>Montant de l'affranchissement.</i> Aangifte van geldelijk belang bij de levering. <i>Intérêt à la livraison.</i> Totaal der Total des voorschotten, débours. terugbetalingen, remboursements. Bedrag. — Montant.							

Stempel der statie van afzending.
Timbre de la station de départ.

Weegstempel.
Timbre de pesage.

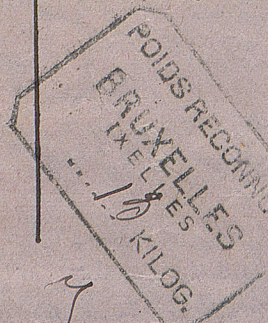
Stempel der statie van bestemming.
Timbre de la station d'arrivée.

Aanwijzing van den afzender omtrent de betaling der vracht (frankeering).
Prescription de l'expéditeur quant à l'affranchissement.

Smulder den *28* *X* *1893*

Handtekening en woonplaats van den afzender.
Signature et adresse de l'expéditeur.

P. le Musin Royant
J. Vanthauwer



ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES.
Beheer van Telegrafien.

INDICATIONS DE SERVICE
Dienst-aanwijzingen

TÉLÉGRAMME



Explication des abréviations
admisées pour les indications de
service.

Uitlegging der verkorte dienst-
aanwijzingen.

- | | | |
|-----|---|-------------------------------------|
| D. | { | Télégramme urgent
Dringend tele. |
| RP. | { | Réponse par
Antwoorde |
| CR. | { | Accusé de
Kenmisge
ontvang. |
| XP. | { | Expres payé.
Bode betaald. |



à (ten) h (ure) m

*Van-Moorst.
Secrétaire Musée peinture
R. des Chevaliers 25
Bruxelles*

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1^{er} Mars 1851. Art. 6).
Luidens Art. 6 der wet van 1 Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.

Déposé à
Aangeboden te

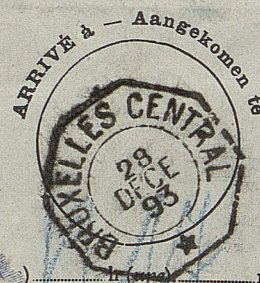
le
den

à
ten

N^o

*Voire Télégramme n^o 36 de ce
jour adresse Lefrançois artiste
peintre Rouen; destinataire inconnu
Bureau Télégraphique*

ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES.
Beheer van Telegrafien.



REMIS A LA POSTE (sans frais)

l'adresse n'étant pas exactement ou suffisamment indiquée
et le destinataire n'étant pas connu des agents de service
au bureau télégraphique d'arrivée.

(Art. 62 du Règlement général. — Voir Guide de la correspondance télégraphique, page 11.)

Explication des abréviations
admisses pour les indications de
service.

Uitlegging der verkorte dienst-
aanwijzingen.

D. { Télégramme urgent.
Dringend telegram.

RP. { Réponse payée.
Antwoord betaald.

CR. { Accusé de réception.
Kennisgeving van
ontvangst.

XP. { Express payé.
Bode betaald.

Réponse payée
Heereins misse periture
Bruxelles

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1^{er} Mars 1851. Art. 8).
Luidens Art. 6 der wet van 1 Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.

Déposé à
Aangeboden te

le
den

à
ten

N^o 18001

Berilley dire si mon tableau est expédié
a Paris au Bureau
Le francien

Le bon pour la réponse est à
la disposition du destinataire au bureau
de Bruxelles Central

Paris le 2 Janvier 1894

Monsieur Le Secrétaire des Musées Royaux
de Peinture et
d'Archéologie

J'ai l'honneur de vous adresser
celui que j'ai reçu le tableau représentant
le Jugement dernier, avec sa caisse
en parfait état, et dont je vous remercie
infiniment.

Mais je n'ai pas reçu la photographie
qui a sans doute été omise, et que j'aurais
très désiré avoir.

Veuillez agréer en attendant
Monsieur Le Secrétaire

Mes respectueuses salutations
très Empressées

P. Lecomte
110 rue d'Amiens